

DOMAINE AMIANTE - SANS MENTION (INITIALE)

Modalité au choix : en présentiel ou en formation à distance synchrone (en visioconférence)
Possibilité d'organisation en intra-entreprise (sur devis)

28 heures

TARIF PUBLIC
A partir de 1 060,00 €

DÉLAI D'ACCÈS
Entre 15 jours et 90 jours suivant programmation au planning annuel

NATURE DE L'ACTION
PAC : Action de formation permettant de favoriser le développement des compétences des travailleurs

PÉDAGOGIE ET ÉVALUATION
QCM d'auto-évaluation (théoriques et pratiques) sont à réaliser tout au long du parcours, exercice à partir de cas pratique en réalité virtuelle 360 °, étude de plan, corrigés en ligne.
Examen de validation des acquis : QCM 30 questions (Score minimum à atteindre 60%)

FORMALISATION
‹p›Attestation de formation à remettre à l'Organisme Certificateur (accrédité par le Cofrac)‹/p›
‹p› ❗ Pour exercer en tant que diagnostiqueur immobilier, il vous faudra obtenir la certification de personne du domaine concerné auprès cet OC.‹/p›

PARTICIPANTS

PUBLIC

Toute personne qui souhaite s'orienter vers le métier de diagnostiqueur immobilier en indépendant ou salarié.

PRÉREQUIS

- Maîtrise de la langue française : lu, parlé, écrit
- Pré requis technique : Disposer d'un terminal type ordinateur ou PC ou tablette, d'une connexion internet; caméra et microphone

OBJECTIFS

Répondre aux exigences de formation Initiale, conformément à l'arrêté du 1er juillet 2024, applicable au 1er septembre 2024, dans le domaine AMIANTE sans mention. Maîtriser les modalités de réalisation des repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique; Maîtriser les méthodes d'évaluation par zone homogène de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante ; Maîtriser les protocoles d'intervention lors du repérage; Savoir faire une analyse de risque lié à l'exercice de son activité; Savoir élaborer un rapport détaillé, élaborer des croquis ou des plans avec indication du type de vue (plan, élévation); Savoir formuler et rédiger des conclusions et des recommandations conformément aux dispositions réglementaires applicables à la réalisation des repérages des matériaux et produits des listes A et B ; Savoir fixer le nombre de sondages et effectuer un prélèvement ; Savoir rédiger des rapports en langue française.

DOMAINE AMIANTE - SANS MENTION (INITIALE)

PROGRAMME

Les différentes structures, les principaux systèmes constructifs, la terminologie technique tout corps d'état et la terminologie juridique du bâtiment ; Le matériau amiante, notamment ses propriétés physico-chimiques et son comportement vis-à-vis des agressions d'origine anthropique et naturelle ; Les risques sanitaires liés à une exposition aux fibres d'amiante ; Les différents matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ; L'historique des techniques d'utilisation de l'amiante et conditions d'emploi des matériaux et produits ayant contenu de l'amiante jusqu'à leur interdiction ; Les dispositifs législatif et réglementaire relatifs à l'interdiction d'utilisation de l'amiante, à la protection de la population contre les risques liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis, à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante et à l'élimination des déchets contenant de l'amiante ; Le rôle, les obligations et les responsabilités des différents intervenants ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les repérages visés aux articles R. 1334-20 et R. 1334-21 du code de la santé publique ; Les normes et les méthodes permettant de mettre en œuvre les évaluations visées à l'article R. 1334-27 du code de la santé publique ; Les règlements de sécurité contre les risques d'incendie et de panique, notamment dans les établissements recevant du public de catégorie 5 et les immeubles collectifs d'habitation ; les techniques et modes opératoires relatifs aux intervention sur matériaux et produits contenant de l'amiante.

FORMATEURS

Formateurs salariés ASE Formation et/ou formateurs partenaires, experts dans le domaine, ayant une expérience dans le diagnostic (entre 5 ans et 15 ans), ainsi que dans la formation au métier du diagnostic (min 5 ans).
(Liste des formateurs avec titres et qualités fournie sur demande)

MOYENS PEDAGOGIQUES

Présentation sur vidéoprojecteur de diapositives commentées, exposés, cas pratique, partage d'expérience terrain, schéma dynamique, modèle de rapport, QCM corrigé, Quiz collectif
+ Accès à la plateforme LMS (Learning Management System) et au support digital (24h/7j) - E-learning ouvert durant 1 mois par module comprenant : QCM, vidéo, exercice sur plan ou en VR 360°, support de formation, livret (via l'extranet du stagiaire).

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les formations Ouvertes à Distance peuvent être suivies par un public disposant d'un handicap physique (hors handicap visuel ou auditif) à l'aide d'un terminal type ordinateur fixe / portable ou une tablette tactile. Un système audio type enceintes est nécessaire pour suivre la formation.
Plus d'infos sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits ou sur www.agefiph.fr
Les formations en présentielles sont réalisées dans les salles de formation du centre (ADAP déposé et validé, registre d'accessibilité consultable).
Pour toute question notre référent Handicap reste joignable au 04.66.21.21.46.

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46

Dernière modification le 06/11/2026 par GARCIA Muriel

SATISFACTION

Taux de satisfaction :



88 %

Taux de réponse : 65% (55 participants ont répondu / 30 n'ont pas répondu)

ASE FORMATION
5 Avenue de la Dame – ZONE EURO 2000 – 30132 CAISSARGUES
SIRET 44781273600026 - Déclaration d'activité 91300304330 (Occitanie)

ASE-FORMATION.COM

04 66 21 21 46